

Des tensions dans le syndicat scolaire

Vendredi soir, la répartition des charges entre les communes du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) des Sources a provoqué des tensions.

La répartition des charges de fonctionnement et d'investissement

Le Sivos des Sources regroupe les 151 enfants des communes de La Ferrière-Bochard, Mieuxcé et Pacé. Les charges de fonctionnement et d'investissement sont réparties à partir de barèmes prenant en compte, selon l'article 9 des statuts, le nombre d'habitants et le nombre d'enfants scolarisés. Depuis plusieurs mois, les trois représentants de Mieuxcé, Nathalie Ripaux ; la maire, Jean-Dominique Sombrun et Monique Lesimple, délégués, contestent cette répartition au motif que « le résultat n'est pas équilibré ». Alain Lenormand, le président du Sivos, maire de La Ferrière-Bochard, s'abrite derrière les statuts d'origine, « l'article 9 fixe la participation en fonctionnement, au prorata de 50 % de la population, 50 % du nombre d'élèves, votée dès la création, pour rembourser équitablement l'emprunt souscrit pour la construction de l'école. Il faudrait que chaque conseil municipal prenne une délibération pour demander une modification des statuts et que le SIVOS en assemblée générale adopte cette modification ». Le conseil de Mieuxcé a adopté une délibération demandant la modification. Après des demandes d'informations, Daniel Bernard, maire, Jeannine Lizot, délégués de Pacé, font remarquer : « En période électorale, ce n'est pas le meilleur moment pour ce changement, reposons le problème avec les nouvelles équipes communales ». Le président demande un vote à bulletins secrets, une démarche exceptionnelle, pour ou contre le changement de statuts. Résultat : 5 voix contre le changement, 4 voix pour. Dossier à suivre.

Le calcul des taux

Alain Lenormand propose les tableaux du budget 2020. Pour l'investissement, La Ferrière-Bochard avec 742 habitants (recensement 2017) financera 42,28 %, Pacé avec 389 habitants, 22,16 %, Mieuxcé avec 624 habitants, 35,56 %.

Pour le fonctionnement, avec le nombre d'enfants scolarisés, Le Ferrière avec 81 enfants, fournira 47,96 %, Pacé avec 29 enfants, 20,69 %, Mieuxcé, 31,35 %.

Le budget 2020

Le budget 2020 est proposé à 234 557 € en fonctionnement. La participation des communes est fixée à 137 699 € dont 36 899 € pour La Ferrière-Bochard, 29 044 €

pour Pacé, 44 756 € pour Mieuxcé.

En investissement, le budget est arrêté à 37 698 € dont 15 938 € pour La Ferrière-Bochard, 8 353 € pour Pacé, 13 045 € pour Mieuxcé. En investissement, Alain Lenormand précise : « **Ce seront des travaux de maintenance, en particulier au niveau du chauffage. Les installations vieillissent, il faudra être attentif** ».

Le budget est adopté à la majorité, les trois représentants de Mieuxcé ont voté contre.

Échanges animés entre le président du Sivos, Alain Lenormand et les délégués de Mieuxcé, la maire, Nathalie Ripaux et Jean-Dominique Sembrun. Ouest-France